

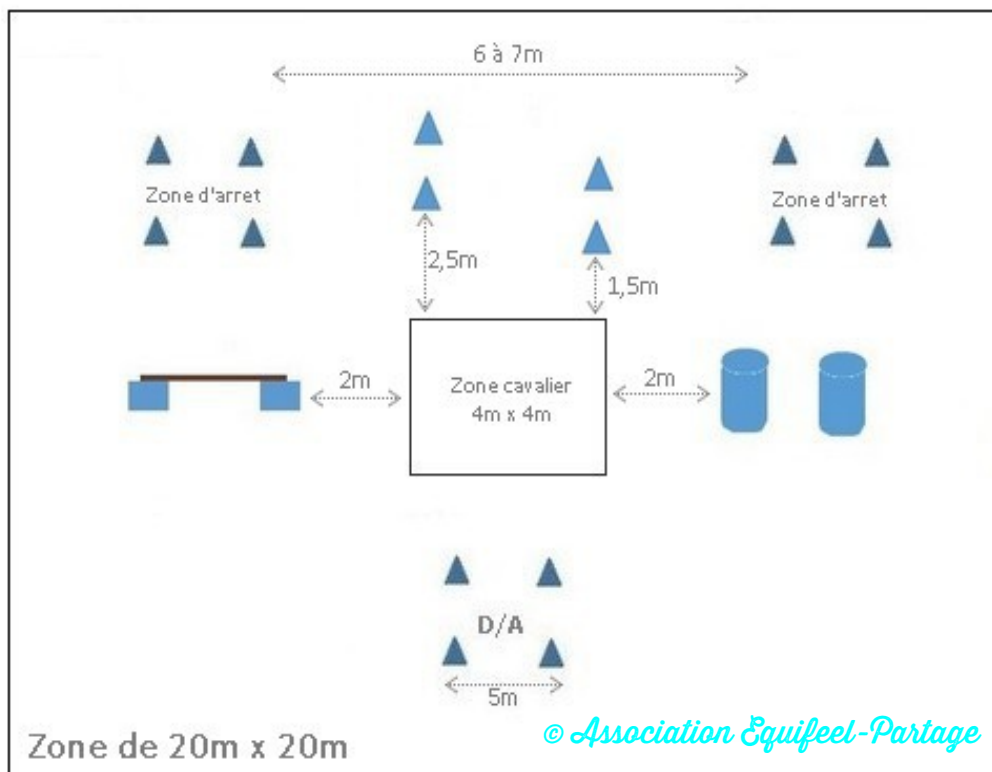
N°22 – Le parcours

Test autorisé en épreuve Club A

Équipement : Une zone de contrôle d'environ 20 m x 20 m est définie, 2 cubes ou bidons, un cavaletti de 50 cm maximum, 4 plots pour matérialiser les portes, une zone de départ/arrivée et deux zones d'arrêt matérialisées, une zone cavalier de 4 m x 4 m matérialisée au sol.

Temps autorisé : 1 minute + 5 secondes avec pénalités de temps (art 6.2.C)

Descriptif : Départ le poney/cheval arrêté dans la zone D/A face au cavalier. Le cavalier fait effectuer à son poney / cheval un parcours composé d'un passage étroit, d'un petit obstacle, de deux portes décalées et de deux zones d'arrêt de 5 secondes. L'ordre d'installation des trois ateliers et la main d'exécution est laissé au choix de l'organisateur. Fin cheval arrêté dans la zone D/A face au cavalier. Lors du franchissement de l'obstacle le poney/cheval doit être au minimum au trot 2 mètres avant et après l'obstacle.



Contrat 10 points : Avec licol et longe

Contrat 15 points : Avec licol, la longe étant fixée par un élastique au licol.

Contrat 20 points : En liberté.

Bonus :

- +2 points si le contrat est réalisé avec fluidité (sans pénalités - valable pour les 3 contrats – art 6.2)

Pénalités :

- Matériel déplacé ou renversé : -2 points par matériel.
- Poser d'un pied du poney/cheval dans la zone cavalier : -2 points par pied.
- Un pied du cavalier en dehors de sa zone : contrat ramené à zéro.
- Sortie des quatre pieds du poney/cheval de la zone de contrôle ou entrée des 4 pieds dans la zone cavalier : contrat ramené à zéro.
- Renversement d'obstacle : -2 points, le cavalier remonte l'obstacle s'il doit être franchi à nouveau
- Pénalité à l'obstacle : -2 points, s'il y a rupture du mouvement en avant, passage au pas, arrêt ou reculer dans la zone d'abord de 2 mètres avant l'obstacle. Le commissaire doit annoncer à voix haute les désobéissances qu'il comptabilise. La troisième pénalité à l'obstacle sur l'ensemble du test ramène le contrat à zéro.
- Élastique cassé : contrat ramené à zéro.
- Contact entre le cavalier et son poney/cheval avec la main ou toute partie du corps et/ou le stick et/ou la longe : contrat ramené à zéro, sauf dans les contrats à 10 points des épreuves Club A, Club Poney et Club : -2 points par toucher.